



Avant le départ, S'INFORMER

DES CONDITIONS DE CIRCULATION

Sur tous les réseaux

- à partir du site Internet "Bison Futé",
www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- sur le serveur vocal des Centres d'Information Routière
0 826 022 022 (0,15 € la minute).

Uniquement sur le réseau autoroutier

- pour le **trafic autoroutier**
www.autoroutes.fr
- "Préparez votre voyage" - *trafic en temps réel*

DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Par commune, département ou pour la météo des routes

3250 (0,34 € la minute depuis un téléphone fixe)

Pour toute la France

- www.meteo.fr

**EN CAS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PRÉVUE SUR LE PARCOURS
OU LE LIEU DE DESTINATION, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ
DE DIFFÉRER SON DÉPLACEMENT.**

Pendant le voyage

Ecouter régulièrement les radios diffusant de l'information routière, notamment le 107.7 sur autoroute - *les conditions météorologiques peuvent se détériorer rapidement, amenant les autorités à diffuser des informations non programmées* -

En cas de difficulté particulière, s'informer directement auprès des Centres d'Information Routière au numéro suivant : 0 826 022 022 (0,15 € la minute).

N'oubliez pas par précaution de vous munir de boissons non alcoolisées et chaudes si possible, de nourriture, de vêtements chauds et de couvertures.

- **S'arrêter en lieu sûr pour téléphoner**
- **Ne jamais stationner sur la bande d'arrêt d'urgence**
- **Suivre impérativement les consignes diffusées sur les radios et les panneaux à message variable.**

direction
générale
des routes

direction
de la sécurité
et de la
circulation
routières



CIRCULER en hiver

Les règles de base du bon usage de la route en période hivernale



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Dès l'automne, VÉRIFIER SON VÉHICULE

CONTRÔLER L'ÉTAT GÉNÉRAL DU VÉHICULE

- Le moteur (huile à faible viscosité, filtres, antigel).
- Le circuit électrique (batterie, alternateur...).
- Les pneus (usure et pression, y compris la roue de secours, les types de pneus utilisés).
- Les freins (plaquettes, disques, liquide).
- L'éclairage (ampoules, réglage des phares).
- Les essuie-glaces (balais neufs avant l'hiver).
- Les joints de portière (étanchéité, protection contre le givre).
- Le système d'aération et de chauffage (grilles d'aération, filtres, fuites...).



SE MUNIR D'ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

- Raclette, balayette à neige.
- Bombe antigivre.
- Liquide lave-glace, antigel, huile.
- Gants, chiffons, lampe de poche.
- Câbles de démarrage.
- Gilet rétro réfléchissant.

DANS LES RÉGIONS FORTEMENT ENNEIGÉES

- Chaînes à neige.
- Pelle à manche court et à poignée.



SI L'ON DOIT MONTER DES CHÂÎNES

- Faire un essai de montage avant le départ.
- Se garer à l'écart de la chaussée pour le montage.
- Poser les chaînes sur les roues motrices.
- Vérifier leur tenue régulièrement (les retendre si besoin) et les retirer dès qu'elles ne s'imposent plus.

Sur la route, ANTICIPER

ADAPTER SA CONDUITE

- Avant de prendre la route, si le véhicule est recouvert de neige, le dégager entièrement en s'assurant d'être vu des autres automobilistes.
- Adapter sa tenue vestimentaire (pas de vêtements qui limitent les mouvements).
- Une fois sur la route, repérer les endroits propices à la formation du verglas (routes ombragées, ponts, sous-bois...)
- **Modérer et adapter sa vitesse. En présence de brouillard, si la visibilité est inférieure à 50 m, la vitesse est limitée à 50 km/h.**
- Adapter les distances de sécurité à l'état de la route.
- Éviter les manœuvres brutales (direction, accélération, freinage).
- Maintenir les mains symétriques sur le volant et parallèles à la route.
- Ne pas surchauffer l'habitacle (risque d'assoupissement).
- Faciliter le passage des engins de salage et de déneigement.
- **Il est interdit de doubler un engin de déneigement en service.**

SI LE VÉHICULE EST BLOQUÉ

- Se garer sur le bas côté.
- Sur autoroute, ne pas stationner sur la bande d'arrêt d'urgence, mais rester sur la file de droite (voie lente), sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable.
- Arrêter le moteur.
- Se tenir constamment informé (radio, téléphone portable).



direction
interdépartementale
des routes
Méditerranée

District Alpes du Sud

Dans les Alpes-du-Sud, la DIR Méditerranée exploite les routes nationales des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et de l'Isère : RN 85, RN 94, RN 202.

Informations sur les conditions de circulation sur notre réseau et l'accès aux cols :

- serveur vocal : **04 92 24 44 44**
- site internet : **www.enroute.mediterranee.equipement.gouv.fr**

SI NÉCESSAIRE, NE PAS HÉSITER À : • MODIFIER L'HORAIRE DU DÉPART • PRÉVOIR UNE DURÉE DE TRAJET PLUS LONGUE

• CHANGER D'ITINÉRAIRE • CHOISIR UN AUTRE MOYEN DE TRANSPORT • REPORTER LE DÉPLACEMENT